

Critères d'évaluation des dossiers PEDR CNU 06

Rapport session 2018 et conseils aux candidats

1. Procédure d'évaluation des dossiers et principes généraux

La procédure est la même que pour les qualifications ou les avancements : deux rapporteurs sont choisis pour chacun des candidats. De façon générale, ces deux rapporteurs sont issus de listes différentes, n'ont pas participé au jury de thèse ou de HDR du candidat et n'ont pas été rapporteurs lors d'un examen PEDR pour ce candidat à la session précédente. De plus, dans la mesure du possible l'un des rapporteurs est issu de la même discipline. Lorsqu'un candidat appartient à la même université qu'un membre du CNU ou si ce dernier a été garant de la HDR ou directeur de thèse, celui-ci ne doit pas s'exprimer.

Les dossiers sont déposés sur l'application Galaxie et sont consultables par l'ensemble des membres du CNU.

Il est demandé au CNU de classer les candidats dans 3 groupes : le premier groupe rassemble les meilleurs dossiers évalués globalement sur les 4 critères (P ; E ; D ; R) et doit comprendre 20% des candidats ; le second groupe comprend 30 % des candidats et le troisième groupe 50% des candidats. L'affectation dans l'un ou l'autre des 3 groupes n'est donc qu'une évaluation relative par rapport aux autres candidats. Plus le nombre de candidats est important, plus il est possible de classer un grand nombre de candidats dans le 1^{er} groupe. Certains candidats peuvent choisir de déposer un dossier tout en signalant qu'il ne désire pas cette PEDR pour des raisons personnelles (volonté par exemple de ne pas être limité à 50 HETD d'heures complémentaires) ; ils sont alors affectés au 3^{ème} groupe quelles que soient les notes obtenues sur chacun des critères (voir ci-après). Ils permettent d'augmenter le nombre de candidats et donc le nombre de personnes qui pourront être affectées au 1^{er} et au 2nd groupes.

Au cours de la session, les 2 rapporteurs sont invités à présenter de façon précise les éléments présents dans le dossier du candidat. Le bureau du CNU veille à ce que tous les dossiers soient présentés de façon uniforme en évitant les jugements de valeur envers les candidats. Une évaluation des 4 critères est réalisée (P ; E ; D ; R) et conduit à une note A ; B ou C pour chacun des critères décidée par un consensus entre les rapporteurs et discutée par l'ensemble des membres du CNU.

Pour la première année, à la demande de la CPCNU et du ministère, le classement des dossiers s'est fait par corps.

2. Les critères utilisés

L'acronyme PEDR renvoie aux 4 critères évalués pour classer les dossiers des candidats. Les candidats sont évalués sur les activités des 4 dernières années.

- Publication/ Production Scientifique (P)

Activités de publications dans des revues classées (précisez classement FNEGE lors de la publication et éventuellement classement CNRS)

Activités de communications dans les colloques internationaux/ nationaux de référence avec actes
Publications d'ouvrages (individuels et collectifs) et chapitres d'ouvrages labellisés FNEGE
Autres productions scientifiques

Il est tenu compte du rang de la revue répertoriée, dans le classement FNEGE en priorité, pour les revues en Sciences de Gestion, complété éventuellement par le classement CNRS pour d'autres revues. La reconnaissance de la production scientifique en Sciences de Gestion est mise en avant s'agissant d'une évaluation réalisée par la section 06 du CNU. La régularité des publications est prise en compte ainsi que le rang des revues et la dimension internationale. Il n'y a pas de nombre prédéfini d'articles de recherche mais il est recherché un équilibre entre régularité, niveau de classement et nombre total de publications. Les classements (FNEGE ou éventuellement CNRS) doivent apparaître clairement dans le dossier et doivent correspondre au classement de la revue à la date de publication de l'article de recherche. Dans le cas d'articles co-écrits, la part de contribution de l'auteur devra être précisée.

La publication d'ouvrages de référence ou la participation à des ouvrages collectifs chez des éditeurs reconnus pour leur sélectivité est appréciée dans les dossiers. La labellisation FNEGE est également un élément de reconnaissance des ouvrages.

La participation à des colloques internationaux et nationaux doit être mentionnée dans cette rubrique.

- **Encadrement doctoral et scientifique (E)**

Le plus grand soin doit être accordé à cette rubrique car il s'agit d'un critère très important pour le classement des dossiers. Il est nécessaire de donner toutes les informations sur les thèses encadrées et soutenues durant les 4 dernières années en indiquant le devenir des docteurs par exemple ou la reconnaissance de la thèse (prix de thèse etc). Un candidat qui n'a pas fait soutenir de thèse au cours de la période ne pouvait être classé dans la catégorie des 20%. Le CNU est également attentif au ratio thèses soutenues/thèses encadrées en prenant en compte le contexte dans lequel se trouve le directeur de recherche sachant qu'il y a des institutions où le nombre de doctorants est faible.

Les éléments pris en compte plus particulièrement ici sont :

- La participation à des ateliers et séminaires doctoraux
- La direction et co-direction de thèses soutenues ou HDR encadrées et devenir des docteurs ou des HDR
- Les thèses en cours, direction et co-direction
- Les participations à des jurys de thèse et à des jurys de HDR

- **Diffusion des travaux et visibilité scientifique (D)**

Dans cette rubrique sont prises en compte la visibilité scientifique du candidat et la diffusion de ses travaux au-delà des publications et communications déjà prises en compte dans la rubrique P. Le CNU est particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Prix et distinctions scientifiques
- Invitations dans universités étrangères
- Expert dans instances étrangères ou internationales réputées (préciser)

- Membre de comités de rédaction/*Referee* revues nationales ou internationales labellisées (préciser)
- Membre (nommé, élu, présidence) dans des instances nationales d'évaluation
- Membre de conseil/comité d'expertise nationale

Les candidats doivent donner si possible des éléments pour vérifier ces informations (liens Internet) si elles ne sont pas connues des membres du CNU.

- Responsabilités scientifiques (R)

Les responsabilités collectives en matière de recherche sont considérées pour l'évaluation de ce critère.

- Direction de grands programmes et de contrats nationaux/internationaux
- Organisation de congrès nationaux/internationaux
- Direction d'équipe ou d'axe au sein d'un laboratoire
- Direction de chaire
- Directeur d'Ecole Doctorale
- Responsable de Master recherche
- Responsable de collections/auteur d'ouvrages

Les attendus ne sont pas les mêmes pour les candidats MCF et PR, le niveau d'encadrement doctoral et de recherche ou de responsabilités scientifiques attendu est plus élevé pour un PR que pour un MCF, mais les candidats MCF qui ont obtenu les meilleures notes sur ces critères avaient tous une réelle implication dans l'encadrement doctoral et les responsabilités scientifiques.

Comme indiqué précédemment le classement final, qui donne la répartition en 3 catégories (20% ; 30% et 50%) dans chacun des corps, est le résultat d'un équilibre entre les quatre critères avec un poids légèrement supérieur accordé à l'encadrement doctoral et scientifique.

3 Résultats de la session 2018

116 dossiers ont été déposés sur Galaxie

PR : 71 dossiers (73 en 2017-2018)

MCF : 38 dossiers (43 en 2017-2018)

	Catégorie 20%	Catégorie 30%	Catégorie 50%
38 dossiers MCF	8	11	19
71 dossiers PR	14	21	36